

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Code de l'environnement (Livre V – Titre 1<sup>er</sup>-)**

-=-=-=-

Par arrêté n° 2015-1892 du 7 septembre 2015 du préfet de la Meuse, il est prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par le GAEC DU MOULINPIERRE lequel sollicite l'autorisation d'exploiter un élevage de vaches laitières sur le territoire de la commune de MÉCRIN.

Les personnes responsables du projet sont MM. Philippe HANNEL, Eric WENSKE, Benoît et Guillaume OUDIN, co-gérants du GAEC DU MOULINPIERRE, auprès desquels toutes informations pourront être sollicitées.

Cette enquête se déroulera **du lundi 28 septembre 2015 au samedi 31 octobre 2015 inclus, soit 34 jours consécutifs. Son siège est fixé à la mairie de MÉCRIN.**

Le dossier de l'enquête incluant, notamment, une présentation synthétique de la demande avec une étude d'impact, une présentation des informations environnementales, un plan d'épandage des effluents d'élevage, une liste des annexes, un complément d'information, l'avis émis par le préfet de la région LORRAINE, autorité compétente en matière d'environnement, tel que prévus aux articles L122-1 et R122-13 du code de l'environnement, sera déposé sur support papier à la mairie de MÉCRIN, et sous version numérisée dans les mairies des communes situées dans le périmètre d'affichage réglementaire et concernées par le plan d'épandage, et énumérées ci-après : APREMONT LA FORÊT, BONCOURT SUR MEUSE, COMMERCY, GÉVILLE, GIRAUVOISIN, HAN SUR MEUSE, LÉROUVILLE, PONT SUR MEUSE, RAMBUCOURT, SAMPIGNY, VADONVILLE, VIGNOT, XIVRAY MARVOISIN où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie.

L'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis du préfet de région Lorraine, autorité environnementale, sont également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Meuse (<http://www.meuse.gouv.fr> -rubrique « politiques publiques - environnement – installations classées »).

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de MÉCRIN. Ces observations pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur en mairie de MÉCRIN. Le tribunal administratif de NANCY a désigné M. Dominique VASSART, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et, M. André NALY, commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur titulaire recevra directement les observations et propositions du public lors des permanences qu'il tiendra à la mairie de MÉCRIN :

- le lundi 28 septembre 2015 de 09 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 9 octobre 2015 de 15 h 00 à 18 h 00
- le samedi 17 octobre 2015 de 09 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 21 octobre 2015 de 15 h 00 à 18 h 00
- le samedi 31 octobre 2015 de 09 h 00 à 12 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, rendus dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de MÉCRIN et à la préfecture de la MEUSE ainsi que sur son site internet (<http://www.meuse.gouv.fr>). Ils pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.

L'autorité compétente pour statuer est le préfet de la Meuse.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'autorisation, assortie de prescriptions à respecter, ou un arrêté de refus.

**Bar-le-Duc, le 7 septembre 2015**  
**Le Préfet,**  
**Pour le Préfet et par délégation,**  
**Le Secrétaire Général,**

**SIGNÉ**

Philippe BRUGNOT